

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TINTENIAC
du vendredi 30 avril 2010**

L'an deux mil dix, le trente avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis ROCHEFORT, Maire.

Etaient présents : Louis ROCHEFORT, Maire ; MM. et Mmes François LEROUX, Léon PRESCHOUX, Jean-Yves GARNIER, Béatrice BLANDIN, Gérard LE GALL, Adjoint ; MM. et Mmes Marie-Jeanne MAUDET, Pascale HIGNARD, Franck VERMET, Christian TOCZÉ, Denis BAZIN, Roger REBOURS, Yvonnick BELAN, Michel DELAUNAY, Moïse YVON, Loïc SIMON, François MARTIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Valérie GROSSET donne pouvoir à Jean-Yves GARNIER ; Jean-Yves HUET donne pouvoir à Christian TOCZÉ ; Sophie KEENAN donne pouvoir à Béatrice BLANDIN ; Philippe MAZURIER, Gaël DUREL, Jean-François POUTREL ;

Secrétaire de séance : Gérard LE GALL, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD, Directeur Général des Services de la commune.



URBANISME / AFFAIRES FONCIERES

POINT 1 : Achat du terrain « Le Clos Bertrand à Habitat 35 et vente d'une partie au LPRP

Monsieur François LEROUX rappelle la délibération n° 240409-2 du 24 avril 2009 par laquelle le conseil municipal a décidé d'acheter les parcelles cadastrées section AC n° 129 et 130 à Habitat 35 au prix de 13 €/m² TTC net vendeur et de vendre 9 524 m² viabilisé au LPRP au prix de 35 €/m² TTC net vendeur. Or, la vente du terrain par Habitat 35 est exonérée de TVA, alors que l'achat par le LPRP semblait être soumis à la TVA. La délibération du 24 avril 2009 étant source de confusion, il avait été décidé de l'annuler et de la remplacer pour une nouvelle délibération sans équivoque sur les prix de vente.

Après renégociation avec le LPRP, il avait été proposé d'acquérir auprès de la société Habitat 35 les parcelles cadastrées section AC n° 129 et 130 au prix de 13 €/m² net vendeur, pour une superficie de 16 050 m² et de vendre 9 524 m² au LPRP de Tinténac au prix de 33,50 €/m² net vendeur (le terrain viabilisé). Les frais de notaire et autres frais annexes sont à la charge des acheteurs dans les deux cas (délibération n° 260210-7 du 26 février 2010).

Depuis lors, le Notaire a informé la commune qu'en application de la loi de finances rectificative 2010 n° 2010-237 du 9 mars 2010, la vente du terrain au LPRL ne serait plus soumise à la TVA, mais aux droits d'enregistrement de 5,09 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'annuler la délibération n° 260210-7 du 26 février 2010 pour ses dispositions concernant les prix de vente du terrain ;**
- **d'acquérir auprès de la société Habitat 35 les parcelles cadastrées section AC n° 129 et 130 au prix de 13 €/m² net vendeur, pour une superficie de 16 050 m² ;**
- **de vendre 9 524 m² au LPRP de Tinténac au prix de 35,00 €/m² net vendeur ;**
- **d'autoriser Monsieur le maire à signer les actes notariés et autres documents utiles en ce sens.**

TRAVAUX / VOIRIE / AMENAGEMENTS URBAINS

POINT 2 : Compte rendu de la commission « Travaux / Voirie » du 9 avril 2010

Monsieur Léon PRESCHOUX, Adjoint, rend compte des points étudiés par la commission « Travaux / Voirie » du 9 avril 2010 :

- **Programme « Voirie 2010 » (prévisions) :** comme chaque année, la commune de Tinténiac réalise un programme de réfection de voies communales. Les membres de la Commission municipale « Travaux / voirie » ont proposé de retenir les voies suivantes :

Dénomination de la voie ou localisation	Longueur en mètres linéaires	Technique préconisée
Chemin de la Croix Sifflet	94 ml	Tricouche ou bitume
La Chauvetais	300 ml	Tricouche ou bitume
Cohier	300 ml	Bitume
La Fosse aux Teluets à la Touche	500 ml	Bitume
Route de la Saudrais – Le Perdriel	490 ml	Bitume
Parking rue Nationale en face de l'Auberge des Voyageurs	476 m ²	Bitume
Ruelle du Ralliement	56 ml	Bitume
Rue du Point du Jour	145 ml	Bitume
Carrefours rue Ratel et rue Thiphaine de Ragueneil	150 et 150 m ²	Tricouche ou bitume
Route de La Saudrais (rives de chaussée)	1 490 ml x 2	Renforcement

- **Boulevard Tristan Corbière :**
 - Rajout de 2 barrières de 1,50 m pour sécuriser le stationnement de cars,
 - Mise en place de poteaux en bois sur 120 ml de long du boulevard pour sécuriser le cheminement des piétons,
 - Déplacement de 4 barrières,
- **Lotissement du Clos du Moulin :** création de 4 places de stationnement à l'autre extrémité du lotissement (côté boulevard Tristan Corbière),
- **Aire de services Camping-car :** réflexion sur la maîtrise de la consommation d'eau potable ou mise en place d'un monnayeur ;
- **Ker Joseph :** Demander au promoteur la mise en place sur les différentes entrées de panneaux de limitation à 30 km/h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions des membres de la commission « Travaux / Voirie ».

AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGETAIRES

POINT 3 : Affectation en section d'investissement des dépenses d'amélioration et d'achat de petits matériels

En application de la circulaire n° NOR INT B0200059 C du 26 février 2002, il est proposé de procéder à l'affectation en section d'investissement du budget communal des dépenses ci-dessous, suivant les numéros de compte indiqués en colonne « Imputation Budgétaire », ainsi que de valider leur durée d'amortissement respectif indiquée en colonne « Barème Durée d'Amortissement » :

Entreprise	Travaux ou matériel affecté en investissement	Montant TTC	Imputation budgétaire	Durée Amortissement
Bretagne Matériaux	Pointes pour potelets chantier Tristan Corbière + 1 buse de 6 ml pour faire une entrée de propriété	Facture : 90,55 €	2152-30	Néant

	(maison neuve) avenue René de Chateaubriand (« la Saude-Cochère »)			
Syndicat de voirie	Création de l'entrée de propriété (M. Willy ROHAN) avenue René de Chateaubriand	Devis : 296,42 €	2152-30	Néant
C.S.O. Rennes	Fournitures : Matériel électrique pour installation d'une alarme incendie par les services techniques de la commune	Factures : 1 005,97 € (n° 11062144) + 247,39 € (n° 11065724)	21318-0218	10 ans
BHR	Fourniture de béton pour les chantiers rue Tristan Corbière et rue Théophile Briand (pose de bordures)	Facture : 502,48 €	2152-30	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'affectation des dépenses susvisées en section d'investissement du budget communal.

POINT 4 : Approbation d'une convention de prêt à taux 0 avec la CAF 35 pour la construction de la Maison de l'Enfance : réactualisation

Monsieur Jean-Yves GARNIER, Adjoint, rappelle que, suite à la demande d'aide financière présentée à la Caisse d'Allocation Familiale d'Ille-et-Vilaine pour la construction de la Maison de l'Enfance, le Conseil d'Administration de cette dernière a décidé d'accorder à la commune un prêt de 89 000,00 € à taux 0 % sur 10 ans lors de sa séance du 28 mars 2008.

Par délibération n° 240708-13 du 24 juillet 2008, le conseil municipal a décidé d'approuver cette convention de prêt dont la date d'échéance de remboursement de la première annuité était fixée au 1^{er} juin 2009.

Or, le projet devant être redéfini pour tenir compte de l'étude communautaire sur les besoins en infrastructures et services liés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse, il a été reporté.

La commune s'était, dès lors, rapprochée de la CAF 35 pour conclure un nouveau contrat de prêt à taux 0 pour tenir compte de ce décalage dans le temps, avec un remboursement de la première annuité d'emprunt fixé au 1^{er} avril 2011. Ce nouveau contrat de prêt a été approuvé lors de la séance du conseil municipal en date du 27 mars 2009 (délibération n° 270309-24).

Monsieur Jean-Yves GARNIER rappelle que, depuis lors, le projet a été modifié et que la consultation d'entreprises a été réalisée : le coût de l'investissement réactualisé s'élève désormais à 893 186,72 €.

Le Conseil d'Administration de la CAF, sans remettre en cause l'attribution d'une aide financière à la commune pour ce projet, a décidé que la diminution du coût du programme devait entraîner une révision du calcul du montant de cette aide et par voie de conséquence une nouvelle répartition entre la subvention accordée et le prêt à taux 0 : lors de sa séance en date du 1^{er} avril 2010, le Conseil d'Administration a, par conséquent, confirmé sa subvention d'investissement à hauteur de 200 000,00 €, et a fixé le montant du prêt à taux 0 de 89 000,00 € à 68 000,00 € (toujours sur 10 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le contrat de prêt tel que présenté, qui annule et remplace le prêt approuvé lors de la séance du 27 mars 2009, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

POINT 5 : Subventions annuelles aux associations

Monsieur Gérard LE GALL précise que la commission « Sports et Loisirs » réunie le 19 avril dernier propose de verser la somme de **39 408,20 €** aux diverses associations, selon la répartition du tableau ci-dessous, en application des critères d'attribution des subventions annuelles tels qu'ils ont été définis en concertation avec les représentants des diverses associations et approuvés par le conseil municipal lors de sa séance du 29 avril 2005.

DESIGNATION	Subvention 2009	Subvention 2010
VIE SCOLAIRE		
Association Parents d'élèves du Collège St-Joseph	150.00 €	Pas de demande
Association Sportive Collège St Joseph	150.00 €	15000 €
Association sportive du Collège Théophile Briant	150.00 €	150.00 €
Conseil des Parents d'élèves du Collège Théophile Briant	150.00 €	150.00 €
Conseil des Parents d'élèves René-Guy Cadou	150.00 €	150.00 €
Association sportive Ecole Notre-Dame	150.00 €	15000 €
APEL Notre-Dame	150.00 €	150.00 €
Sous-Total	1 050.00 €	900.00 €
AFFAIRES SOCIALES, FAMILIALES, SOLIDARITE		
Secours catholique	150.00 €	150.00 €
F.N.A.T.H	150.00 €	150.00 €
A.D.M.R.	500.00 €	500.00 €
Halte garderie	200.00 €	200.00 €
CAF 35 – Fonds de solidarité logement	409.00 €	Pas de demande
Les Restaurants du Cœur	150.00 €	150.00 €
A.D.A.P.E.I. (Papillons Blancs St-Malo)	150.00 €	Pas de demande
Banque alimentaire	300.00 €	400.00 €
Association Assistantes Maternelles	30.00 €	30.00 €
Sous-Total	2 189.00 €	1580.00 €
ASSOCIATIONS & AMICALES A CARACTERE SPORTIF		
Amicale Les Vieux du Stade	153.00 €	150.00 €
Association Cyclotouriste d'Ille-et-Rance (ACIR)	387.00 €	432.00 €
Gym pour tous	150.00 €	150.00 €
USTSD – Football	3 942.00 €	5 322.00 € Somme globale USTSD
« Volley-ball	873.00 €	Somme globale USTSD
« Badminton	709.50 €	Somme globale USTSD
Tinténiac Tennis Club	351.00 €	352.50 €
Club du Dragon vert	166.50 €	Pas de demande
Tinténiac Hand Ball Club	927.00 €	685.50 €
Courir à TINTENIAC-QUEBRIAC	283.50 €	348.00 €
C.K.C. des 3 rivières	99.00 €	81.00 €
USL Saint-Domineuc	801.00 €	774.00 €
Réalise ton but	300.00 €	300.00 €
Office cantonal de sports	3 208.00 €	3 327.00 €
Les Archers du canal	150.00 €	Pas de demande
Sous-Total	12 932.50 €	11 922.00 €
AFFAIRES CULTURELLES ET ASSIMILEES		
Organistes du secteur de Tinténiac	150.00 €	150.00 €
Collectif Tinténiac pour tous	150.00 €	150.00 €
Chorale d'Ille-et-Rance	150.00 €	150.00 €

Chœur et Jardin	150.00 €	150.00 €
Musiques actuelles	150.00 €	150.00 €
La Tanouarn	150.00 €	150.00 €
Ass. ATHEAM	150.00 €	150.00 €
Le Truc	150.00 €	300.00 €
Les Armoires Blindées	150.00 €	500.00 €
MJC Subvention annuelle	500.00 €	500.00 €
Printemps des Poètes	500.00 €	500.00 €
Fête de la musique	870.00 €	900.00 €
Comité de jumelage – Antenne Angleterre	500.00 €	500.00 €
« - Antenne Allemagne	500.00 €	500.00 €
Cercle Philatélique Tinténiac-Hédé	150.00 €	150.00 €
TINTE ART RUE *	13 500.00 €	13 500.00 €
Sous-Total	16 500.00 €	18 400.00 €
TOURISME		
Syndicat d'initiative	1 200.00 €	1 200.00 €
Sous-Total	1 300.00 €	1 200.00 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES		
Anciens combattants UNC AFN	150.00 €	150.00 €
Médailleurs militaires, cantons Tinténiac et Hédé	30.00 €	30.00 €
Sous-Total	180.00 €	180.00 €
FETES ET ANIMATIONS DIVERSES		
Comité de Quartier Ponthiou -la Reinais	150.00 €	150.00 €
Comité des Fêtes	500.00 €	500.00 €
Club du Bon Accueil	500.00 €	300.00 €
UCIAPL (Dizaine commerciale)		1 800.00 €
Sous-Total	1 150.00 €	2 750.00 €
NATURE ET RURALITE		
Comice agricole cantonal	1 924.80 €	1 996.20 €
ACCA	150.00 €	150.00 €
Sous-Total	2 074.80 €	2 146.20 €
SECOURS ET ASSISTANCE		
La Prévention Routière	80.00 €	80.00 €
Anciens Sapeurs Pompiers de Tinténiac	500.00 €	500.00 €
Sous-Total	580.00 €	580.00 €
TOTAL GENERAL	37 956.30 €	39 408.20 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser aux diverses associations visées les subventions indiquées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 39 408,20 € au titre de l'année 2010.

POINT 6 : Revalorisation de l'indemnité pour le gardiennage de l'église

Monsieur le Maire rappelle qu'il est versé chaque année au prêtre de TINTENIAC une indemnité pour le gardiennage de l'église communale qui s'élevait à la somme de 468,15 € au titre de l'année 2009.

Par circulaire en date du 12 février 2010, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales fait savoir qu'il a été décidé d'une revalorisation de 0,79 % du montant de cette indemnité pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité de 471,87 € à Monsieur le curé de TINTENIAC pour l'année 2010.

POINT 7 : Subvention « Séjours éducatifs »

Monsieur Jean-Yves GARNIER informe l'assemblée le collège privé Saint Joseph a organisé quatre séjours éducatifs.

- Séjour éducatif en Allemagne du 11 au 19 mars 2010 (coût du séjour : 250 € - L'aide est plafonnée à 230 €)

Nom - Prénom	Quotient du foyer	% de l'aide actuelle	Montant de l'aide
Elève 1	316,00 €	20 %	46,00 €
TOTAL			46,00 €

- Séjour éducatif en Espagne du 14 au 19 mars 2010 (coût du séjour : 320 € - L'aide est plafonnée à 230 €)

Nom - Prénom	Quotient du foyer	% de l'aide actuelle	Montant de l'aide
Elève 2	268,44 €	30 %	69 €
Elève 3	449,33 €	10 %	23 €
Elève 4	80,82 €	50 %	115 €
Elève 5	316,44 €	20 %	46 €
TOTAL			253 €

- Séjour éducatif en Grande-Bretagne du 15 au 20 mars 2010 (coût du séjour : 320 € - L'aide est plafonnée à 230 €)

Nom - Prénom	Quotient du foyer	% de l'aide actuelle	Montant de l'aide
Elève 6	231,54 €	50 %	115 €
Elève 7	437,21 €	10 %	23 €
Elève 8	269,97 €	30 %	69 €
Elève 9	112,78 €	50 %	115 €
Elève 10	449,33 €	10 %	23 €
TOTAL			345 €

Il est proposé d'attribuer la subvention de 644,00 € pour aider les familles des enfants susvisés. La subvention ainsi allouée est versée aux familles qui ont déjà réglé le séjour au collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la subvention « Séjours éducatifs » sus visée pour un total de 644,00 € selon la répartition indiquée aux tableaux ci-dessus. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2010 (article 6574).

POINT 8 : Travaux à l'école René-Guy CADOU : demande de subventions au titre de la DGE – exercice 2010 et au titre des aides du Conseil Général

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu de réaliser les travaux d'amélioration et de grosses réparations à l'école René-Guy CADOU suivants :

- Ecole primaire : le **remplacement de 18 châssis** du couloir de l'étage (façade Nord), ainsi que **6 fenêtres** de la salle des professeurs (façade Est) qui datent de la construction du bâtiment et qui ne sont pas isolants, par des châssis et fenêtres conformes à la réglementation thermique en vigueur. Ces travaux permettront de réaliser des économies de chauffage et apporteront un plus grand confort aux enfants et enseignants. Le coût des travaux s'élève à 8 733,54 € H.T + 2 586,84 € H.T., soit un total de **11 320,38 € H.T.**
- Ecole primaire : le **remplacement des 6 vitrages de portes battantes** du préau et du couloir du rez-de-chaussée par du vitrage « sécurit ». En effet, un enfant, poussé par un camarade, a heurté violemment avec sa tête une des vitres qui s'est brisée : il a dû être recousu à trois endroits de la tête. Nous avons alors pris conscience que le vitrage des 6 portes battantes était du simple vitrage et nous souhaitons le remplacer par du vitrage feuilleté 33.2 pour la sécurité des enfants. Le coût des travaux s'élève à **699,30 € H.T.**
- Ecole maternelle : le **remplacement d'un chauffe-eau mural** défectueux dans la chaufferie. Son coût est de **499,34 € H.T.**

Le coût total de ces travaux d'amélioration et de grosses réparations s'élève ainsi à la somme de **12 519,02 € H.T.**

Il est proposé de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DGE – exercice 2010 et au titre des aides du Conseil Général, ce qui donne un plan de financement pour ces travaux comme suit :

DEPENSES

désignation	montant HT	montant TTC
18 châssis + 6 fenêtres	11 320,38 €	13 539,17 €
6 vitrages de portes battantes	699,30 €	836,36 €
1 chauffe-eau	499,34 €	597,21 €
TOTAL DES DEPENSES	12 519,02 €	14 972,74 €

RECETTES

désignation	Montant HT	
Conseil Général (17,28 % taux 2009)	2 163,29 €	
DGE (25 %)	3 129,75 €	
Commune de Tinténiac (Autofinancement)	7 225,98 €	
TOTAL DES RECETTES HT	12 519,02 €	
Commune de Tinténiac (Autofinancement TVA)*		515,53 €
FCTVA (15,482 %)		1 938,19 €
TOTAL DES RECETTES TTC		14 972,74 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retirer la délibération n° 020410-30 du 2 avril 2010 en ce qu'un montant de travaux est indiqué en hors taxe alors qu'il s'agit en réalité du chiffre TTC ;
- de solliciter des subventions pour les travaux susvisés auprès de l'Etat au titre de la DGE – exercice 2010, et au titre des aides du Conseil Général
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles en ce sens.

BATIMENTS COMMUNAUX**POINT 9 : Modification du règlement d'utilisation de l'Espace Ile-et-Donac**

Monsieur Gérard LE GALL précise que le règlement de l'espace Ile-et-Donac a besoin d'une adaptation en son article 3.3.

L'actuel article 3.3 est ainsi rédigé :

« 3.3 La demande est prise en compte dès le retrait du dossier, mais la date de réservation de la salle sera définitive qu'après signature de contrat par les 2 parties. Des arrhes représentant 20 % du montant total de la location seront déposées en mairie au moment de la signature du contrat et resteront propriété de la commune en cas d'annulation dans les 45 jours précédant la date d'utilisation. Un exemplaire du contrat sera retourné au locataire. »

La commission « Sports et loisirs » réunie le 19 avril 2010 propose de rédiger autrement cet article afin d'éviter les annulations de dernière minute entraînant une perte financière pour la commune :

« 3.3 La demande n'est prise en compte et sera définitive qu'à la signature du contrat par les 2 parties et le versement des arrhes représentant 20 % du montant total de la location au moment de ladite signature du contrat. Les arrhes resteront propriété de la commune en cas d'annulation. Un exemplaire du contrat sera retourné au locataire. Une attestation de contrat de responsabilité civile du locataire doit obligatoirement être annexée au contrat au moment de la signature. »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 3.3 du règlement d'utilisation de l'Espace Ill-et-Donac telle que présentée.

Délibération

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au vendredi 28 mai 2010.

Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.